

Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait

PLAN D'ACTION 2007-2010



Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait

PLAN D'ACTION 2007-2010

RÉDACTION

Secrétariat à la condition féminine, avec la collaboration
de la Direction générale des politiques
Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine

Pour obtenir un exemplaire de ce document :

Secrétariat à la condition féminine
905, avenue Honoré-Mercier, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5M6
Numéro de téléphone : 418 643-9052
Courriel : cond.fem@mcccf.gouv.qc.ca

Le document peut être consulté sous la rubrique « Publications »
du site Web du ministère de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine : [\[www.mcccf.gouv.qc.ca\]](http://www.mcccf.gouv.qc.ca).

Dépôt légal – 2007
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN : 978-2-550-50188-6 (version imprimée)
ISBN : 978-2-550-50264-7 (PDF)

© Gouvernement du Québec

Table des matières

INTRODUCTION	5
LES INSTRUMENTS DE LA GOUVERNANCE	6
1. Les structures organisationnelles	7
Le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine	7
Le Secrétariat à la condition féminine	7
Le réseau des responsables en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	7
Le Conseil du statut de la femme	7
2. Trois approches pour agir sur l'égalité entre les sexes	9
L'approche spécifique	9
L'approche transversale	9
L'approche sociétale	9
3. L'analyse différenciée selon les sexes	10
4. Un système de reddition de comptes	12
5. Une commission parlementaire triennale	13
6. Des partenaires engagés pour l'égalité	14
7. Des prix de reconnaissance	15
LES ORIENTATIONS ET LES ACTIONS	17
Orientation 1 : Pour la promotion de modèles et de comportements égalitaires	18
Objectif 1.1 : Favoriser une socialisation non stéréotypée des jeunes	19
Objectif 1.2 : Soutenir l'apprentissage et l'exercice égalitaire du rôle parental	22
Objectif 1.3 : Inciter les médias, les entreprises culturelles ainsi que les milieux du sport et des loisirs à promouvoir des rôles et des comportements non sexistes	23
Objectif 1.4 : Soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes dans un contexte de diversité croissante sur les plans culturel et religieux	25

Orientation 2 : Vers l'égalité économique entre les femmes et les hommes	26
Objectif 2.1 : Favoriser la diversification des choix de formation ainsi que la persévérance et la réussite scolaire	27
Objectif 2.2 : Soutenir de façon plus particulière l'intégration et le maintien en emploi des femmes	31
Objectif 2.3 : Poursuivre la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale et en assurer le respect	35
Objectif 2.4 : Soutenir l'entrepreneuriat des femmes	36
Objectif 2.5 : Améliorer la sécurité économique des femmes tout au long du parcours de vie	37
Orientation 3 : Vers une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles	38
Objectif 3.1 : Favoriser la répartition équitable des responsabilités familiales	39
Objectif 3.2 : Encourager les milieux de travail à instaurer des mesures de conciliation travail-famille tant dans les secteurs à prédominance masculine que féminine	40
Objectif 3.3 : Intensifier la collaboration et le partenariat des divers partenaires du milieu de vie	42
Orientation 4 : Pour des approches en santé adaptées aux spécificités des femmes	44
Objectif 4.1 : Adapter les soins de santé et les services sociaux aux besoins particuliers des femmes et de certains groupes	45
Objectif 4.2 : Sensibiliser les milieux de travail à la prévention des lésions professionnelles chez les femmes	47
Orientation 5 : Pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux de vie	48
Objectif 5.1 : Prévenir et contrer la violence conjugale et les agressions sexuelles	49
Objectif 5.2 : Prévenir et contrer l'exploitation sexuelle et la traite des femmes	53
Orientation 6 : Vers une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles	54
Objectif 6.1 : Viser la parité de représentation dans les lieux de pouvoir	55
Objectif 6.2 : Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gouvernance locale et régionale	57

Introduction

Le plan d'action gouvernemental découlant de la politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes, intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, regroupe les actions qui seront posées par les ministères et les organismes gouvernementaux au cours des trois prochaines années pour réaliser les objectifs de la politique.

La première partie porte sur les instruments majeurs de la gouvernance qui sont déjà à l'œuvre ou qui seront mis en place afin de concrétiser l'action gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Viennent ensuite les orientations et les objectifs de la politique. Pour chacun des objectifs, sont précisées les mesures que les ministères et les organismes gouvernementaux ont convenu de mettre en œuvre. Plus de soixante actions sont ainsi présentées.

Les instruments de la gouvernance

Le gouvernement du Québec se dote de plusieurs outils qui lui permettront de faciliter et de bien ancrer dans l'appareil de l'État sa gouvernance de l'égalité entre les femmes et les hommes pour réaliser la politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le gouvernement réaffirme d'abord le maintien d'un ensemble de **structures organisationnelles** qui travaillent pour l'égalité des sexes au sein de l'État : le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine créé en juin 2006, le Secrétariat à la condition féminine – qui anime et soutient le réseau des responsables de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'appareil gouvernemental – ainsi que le Conseil du statut de la femme et sa structure régionale.

Le gouvernement retient un ensemble d'**approches** ou de **leviers** pour agir le plus efficacement possible sur la discrimination et sur les diverses inégalités que vivent les femmes du Québec.

Depuis l'adoption par plus de 180 pays du programme d'action de la Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, l'**analyse différenciée selon les sexes** est un outil de gestion de plus en plus utilisé par les gouvernements dans le processus d'élaboration de l'ensemble de leurs politiques. Le gouvernement du Québec s'engage à implanter, selon l'approche transversale, un tel outil de gestion. Celui-ci lui permettra de connaître et d'appréhender, à toutes les étapes du processus de création des politiques, programmes et mesures du gouvernement, les conséquences de ceux-ci sur les femmes ou sur les hommes.

De plus, il trouve essentiel de mettre en place un **système de reddition de comptes** afin de suivre et de mesurer l'action gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Il est aussi important de suivre et d'**évaluer la progression**, de façon périodique, de l'égalité entre les femmes et les hommes en associant les **parlementaires** ainsi que les **divers groupes** de la société civile à cet exercice.

L'État, bien qu'il soit un acteur de premier plan, n'est pas le seul à agir sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour que cette valeur devienne un enjeu de toute la société, le gouvernement s'appuie sur un **large éventail de partenaires** qui peuvent fournir un apport important en vertu des rôles respectifs qu'ils jouent dans la société. Des milieux de l'éducation à ceux du pouvoir, en passant par ceux de l'emploi, plusieurs institutions et organismes occupent des sphères de responsabilités qui ont des répercussions sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Ils peuvent être amenés et incités à reconnaître cette responsabilité et à procéder à l'inventaire des gestes qu'ils peuvent faire pour la progression de l'égalité entre les sexes dans leur secteur d'intervention.

Enfin, la marche vers l'égalité entre les sexes prend aussi appui sur les succès qui servent de modèles et qui jalonnent le chemin à parcourir. **En mettant en lumière les efforts et les réussites**, le gouvernement souhaite créer une émulation susceptible d'inspirer l'ensemble de la société et de lui être profitable.

Les États actifs en matière d'égalité entre les femmes et les hommes consacrent des ressources pour créer les institutions qui seront chargées de soutenir leurs actions, d'aider à la coordination des politiques en la matière ainsi que d'informer et de sensibiliser la population ou divers groupes. Depuis les années 1970, le gouvernement compte au sein de son administration des structures qui l'assistent dans son devoir d'agir sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Il réaffirme ici son intention de les maintenir.

LE MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DES ÂÎNÉS ET DE LA CONDITION FÉMININE

Comme le précise l'article 2 de la Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine adoptée en juin 2006, la ministre a notamment pour mission de favoriser la contribution sociale, civique, économique et professionnelle des femmes au développement du Québec ainsi que de promouvoir les droits des femmes et l'égalité effective entre les femmes et les hommes. C'est la première fois au Québec que le double mandat en matière de condition féminine et d'égalité est consacré dans une loi.

LE SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

Le Secrétariat à la condition féminine, qui relève désormais du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, assume la responsabilité administrative en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Il a pour mission de soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales dans le domaine. Avec le concours des pouvoirs publics – nationaux, régionaux et locaux –, il travaille à la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière d'égalité. Il veille également au rayonnement du Québec sur les scènes canadienne et internationale au regard de l'égalité entre les femmes et les hommes.

LE RÉSEAU DES RESPONSABLES EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Depuis plus de vingt ans, les ministères et les organismes gouvernementaux ont une ou des personnes responsables chargées, notamment, de promouvoir les droits des femmes et l'égalité dans leur organisation et de conseiller les autorités à cet égard. Le réseau des responsables en matière d'égalité entre les femmes et les hommes suivra la réalisation des engagements pris par leur organisation dans le cadre de la politique gouvernementale et contribuera à la mise en œuvre ainsi qu'à l'évaluation de la politique. En plus d'animer et de soutenir ce réseau, le Secrétariat à la condition féminine s'engage à fournir aux responsables la formation et l'accompagnement susceptibles de leur permettre d'exécuter leurs tâches ou de nourrir leur action en faveur de l'égalité.

LE CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

Le Conseil du statut de la femme, créé en 1973, est une autre structure gouvernementale d'importance qui agit en faveur de l'égalité des sexes. Il a pour mandat d'effectuer des recherches et d'aviser la ministre sur tout sujet se rapportant à l'égalité ou au respect des droits et du statut des femmes. Il peut aussi informer la population sur les mêmes sujets. En raison de sa structure régionale, le Conseil s'est vu confier aussi les mandats suivants :

- » informer et sensibiliser les directions régionales des ministères et des organismes concernés par la mise en œuvre de la politique ainsi que veiller à ce que les conférences régionales des élus soient informées des réalités et des problématiques relatives à la condition féminine afin que les initiatives de toutes ces instances contribuent efficacement à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans chaque région;
- » inciter les partenaires régionaux intéressés à conclure des ententes portant sur l'égalité entre les femmes et les hommes puis les soutenir dans cette tâche;
- » recueillir les données concernant les résultats de l'implantation de la politique afin de présenter à la ministre, au besoin, des études ou des recherches sur le sujet.

2

Trois approches pour agir sur l'égalité entre les sexes

La mise en œuvre de la politique et du plan d'action s'appuie sur trois approches principales qui constituent autant d'angles d'attaque permettant d'aborder le travail à accomplir. Le gouvernement entend favoriser auprès des ministères et des organismes gouvernementaux l'utilisation de ces approches afin d'agir sur toutes les facettes des inégalités entre les femmes et les hommes. Il s'engage à promouvoir ces approches auprès du réseau des responsables gouvernementaux en matière d'égalité entre les sexes et aussi auprès de ses partenaires.

L'APPROCHE SPÉCIFIQUE

Par l'approche spécifique, il s'agit de poursuivre, de façon articulée, un ensemble d'actions concrètes ciblant les femmes et permettant de prévenir ou de corriger tant les inégalités liées au sexe que la discrimination systémique dont celles-ci sont encore victimes. De nombreuses actions gouvernementales s'inspirent déjà de cette approche; mentionnons, par exemple, l'application de la Loi sur l'équité salariale, le soutien aux mères adolescentes, le concours *Chapeau, les filles!* – qui vise à diversifier les choix professionnels des étudiantes – ou encore le programme *À égalité pour décider*, lequel appuie l'insertion des femmes dans les sphères de décision. Le gouvernement réaffirme l'importance de ce levier qui s'avère essentiel pour agir sur les domaines de la vie des femmes les plus marqués par les inégalités sexuelles et qui peut aussi être utilisé pour s'attaquer aux inégalités apparaissant dans le nouveau contexte économique et social.

L'APPROCHE TRANSVERSALE

L'approche transversale vise à empêcher que de nouvelles inégalités se construisent au moment de l'élaboration de nouvelles politiques et de nouveaux programmes gouvernementaux. L'objectif est de prêter une attention particulière à toutes les étapes de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques pour éviter de reproduire les biais sexistes qui existent dans les institutions sociales ou les anciennes politiques. Cette approche doit donc être utilisée par les personnes mêmes qui travaillent aux différentes étapes de la formulation et de la mise en œuvre des politiques. Depuis 1997, le gouvernement y a eu recours pour la mise sur pied de structures de coordination et il l'a expérimentée au moyen de projets d'analyse différenciée selon les sexes dans certains ministères et organismes gouvernementaux. Il entend maintenant étendre cette approche à l'ensemble du gouvernement.

L'APPROCHE SOCIÉTALE

Bien que l'État ait un rôle primordial dans l'atteinte de l'égalité entre les sexes, il ne peut à lui seul couvrir toutes les sphères de la société. De multiples partenaires agissent dans le domaine de l'éducation ou du développement régional ainsi que dans les médias, les milieux de travail ou les lieux de pouvoir; ils peuvent influencer sur les conditions de vie des femmes et sur l'atteinte de l'égalité entre les sexes. De la même façon, les hommes, en tant que groupe social, peuvent aussi être invités à s'associer à la quête de l'égalité. Plusieurs partenaires sociaux et de plus en plus d'hommes s'engagent, à un titre ou un autre, dans des actions en faveur de l'égalité. Le gouvernement entend maintenant favoriser la participation de toutes et tous à la construction d'une société plus égalitaire.

3

L'analyse différenciée selon les sexes

Depuis la Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, qui s'est tenue à Beijing en 1995, plusieurs gouvernements dans le monde se sont engagés à intégrer la préoccupation de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le processus d'élaboration de leurs politiques ou programmes. Au Québec, le Conseil des ministres décidait, en 1997, de faire l'expérience de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) par l'intermédiaire d'un projet mobilisateur inscrit dans le *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*. Ce projet s'est poursuivi dans le programme d'action triennal suivant et neuf projets ont été menés dans sept ministères au cours de cette période. Cette expérience a permis de dégager certaines difficultés et certaines conditions de réussite.

L'analyse différenciée selon les sexes est définie comme une approche de gestion qui permet de prévoir, au cours de la conception d'une politique ou de toute autre mesure, ses effets distincts sur les femmes et les hommes ainsi touchés, compte tenu des conditions socioéconomiques différentes qui les caractérisent. L'ADS doit être utilisée au niveau national par les ministères et les organismes gouvernementaux et, de la même façon, par les instances locales et régionales, notamment les conférences régionales des élus, qui bénéficient de toute l'autonomie nécessaire au développement de leur territoire. Même si l'ADS ne contraint pas à une décision politique, elle fournit un éclairage essentiel permettant de connaître à l'avance les effets que peuvent avoir des politiques et des décisions gouvernementales sur les femmes et sur les hommes.

L'un des préalables à l'ADS est l'utilisation de données sexuées. On doit reconnaître que les ministères et les organismes ont réalisé de grands progrès en matière de production de statistiques différenciées selon le sexe. L'avènement, en novembre 2003, de la Banque de données des statistiques officielles – pilotée par l'Institut de la statistique du Québec et à laquelle contribuent un grand nombre de ministères qui y versent des données sur les femmes et les hommes dans leur secteur – ne pourra que soutenir la pratique de l'ADS.

De plus, lorsque les réalités des femmes et des hommes sont prises en compte, il s'ensuit que les écrits gouvernementaux en portent la manifestation. Dans leurs documents publics, il va de soi que les ministères et les organismes du gouvernement utilisent un langage inclusif qui permet aux femmes et aux hommes de se reconnaître comme tels dans les messages directement ou généralement destinés aux personnes des deux sexes.

Le gouvernement s'engage à implanter l'ADS au sein de l'appareil gouvernemental, notamment en posant les actions suivantes :

- » reconduire le comité directeur de l'ADS et le comité interministériel;
- » définir la stratégie de mise en œuvre et l'instrumentation adéquate pour implanter l'ADS;
- » assurer la formation à l'ADS des gestionnaires et des autorités de l'État ainsi que des personnes qui conçoivent les politiques;
- » proposer l'implantation de l'ADS au palier régional et dans les plus grandes villes du Québec, et offrir une formation aux personnes élues, aux gestionnaires et aux analystes;
- » appliquer l'ADS à au moins quinze projets, programmes ou mesures qui ont des répercussions sur l'égalité entre les femmes et les hommes;
- » évaluer l'instauration de cette approche et ses effets.

4

Un système de reddition de comptes

En cohérence avec la Loi sur l'administration publique, qui instaure une gestion par résultats, et avec la Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, qui confie à la ministre la responsabilité de veiller à la progression effective de l'égalité, il s'avère essentiel que la politique soit assortie des mesures nécessaires pour assurer l'efficacité de sa mise en œuvre. La politique ayant un caractère horizontal, le gouvernement établit un système de reddition de comptes afin d'assurer le suivi des actions des ministères et des organismes gouvernementaux dont ils sont responsables. Il entend ainsi :

- » définir les indicateurs permettant de mesurer l'avancement des engagements inscrits dans le plan d'action;
- » inviter les ministères et les organismes gouvernementaux à consigner dans leur rapport annuel de gestion leurs actions en faveur de l'égalité entre les sexes;
- » former un comité de suivi, qui sera placé sous la responsabilité du Secrétariat à la condition féminine, pour accompagner les ministères et les organismes gouvernementaux dans leur fonction de reddition de comptes, notamment en constituant un tableau de bord des indicateurs;
- » au terme du plan d'action triennal, produire un bilan et une analyse des actions gouvernementales.

5

Une commission parlementaire triennale

La réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes est une question sociale et politique de première importance qui mérite d'être examinée périodiquement par les personnes élues. Présentement, les parlementaires ne se penchent sur les questions relatives à l'égalité des sexes que de façon ponctuelle ou sur des sujets circonscrits. Amener régulièrement l'égalité devant une commission parlementaire l'élèverait sans conteste au niveau d'enjeu national et politique. Lors de la commission parlementaire sur l'avis du Conseil du statut de la femme intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, les députés ont unanimement souhaité un examen triennal, en commission parlementaire, du bilan de l'action gouvernementale et de l'évolution générale de l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec.

- » Le gouvernement retient la recommandation de la Commission des affaires sociales et prend l'engagement de déposer tous les trois ans, à l'Assemblée nationale, un document sur l'évolution de la situation des femmes et des hommes au Québec.
- » La commission compétente de l'Assemblée nationale pourra s'en saisir et en faire l'étude. Le cas échéant, elle pourra procéder à des consultations publiques afin d'éclairer les réflexions.

6

Des partenaires engagés pour l'égalité

Pour atteindre un objectif aussi considérable que l'égalité entre les femmes et les hommes, l'État ne peut agir seul. Les syndicats, les entreprises, les établissements d'enseignement, les milieux municipal et régional, le milieu communautaire et les partis politiques sont autant d'acteurs qui, chacun dans son domaine d'intervention, jouent un rôle déterminant dans les changements de valeurs et dans la mise en œuvre d'actions significatives pour la réalisation de l'égalité. Les alliances avec eux doivent être établies sur une base volontaire et motivées par leur responsabilité sociale en tant qu'acteurs du développement du Québec.

En France, le gouvernement s'est doté d'une Charte de l'égalité, en vigueur depuis le 8 mars 2004, qui a réussi à fédérer près d'une centaine de partenaires, de pouvoirs publics mais aussi d'acteurs du monde économique et de la société civile.

En s'inspirant de cette initiative et de l'approche sociétale qu'il préconise, le gouvernement entend susciter les engagements de tous ces partenaires qui pourraient, chacun dans leur sphère de compétence respective, faire des gestes pour la progression de l'égalité des sexes dans leur milieu.

7 Des prix de reconnaissance

Au Québec, des organismes s'activent chaque jour pour faire en sorte que l'égalité entre les femmes et les hommes devienne une réalité. Que ce soit dans le domaine de l'éducation, de la santé, du pouvoir, de la prévention de la violence, de la conciliation travail-famille ou de l'autonomie économique des femmes, des idées germent, des initiatives sont lancées et des travaux, effectués.

Quelquefois, ces gestes portent loin et ont des effets certains pour améliorer la situation de femmes ou pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le gouvernement entend créer des prix de reconnaissance en matière de promotion de l'égalité entre les sexes, car ces gestes méritent d'être soulignés publiquement et mis en lumière pour pouvoir servir de modèles à d'autres organismes.

Les orientations et les actions

L'analyse de l'évolution de la situation socioéconomique des femmes et des divers indicateurs permettant de mesurer les écarts entre les conditions de vie des femmes et celles des hommes inspire le cadre général de l'action du gouvernement. Divers éléments de contexte et de nouveaux phénomènes sociaux, qui constituent autant de défis ou de nouveaux obstacles en matière d'égalité, doivent aussi être pris en considération.

Conséquemment, le gouvernement déploiera son action à partir de six orientations importantes qui couvrent l'ensemble de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes :

1. Pour la promotion de modèles et de comportements égalitaires.
2. Vers l'égalité économique entre les femmes et les hommes.
3. Vers une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles.
4. Pour des approches en santé adaptées aux spécificités des femmes.
5. Pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux de vie.
6. Vers une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles.

Pour chacune de ces orientations sont précisés les objectifs sur lesquels se concentrera l'action gouvernementale.

ORIENTATION 1 : Pour la promotion de modèles et de comportements égalitaires

La division sexuelle des rôles et l'inégalité entre les sexes sont renforcées par des stéréotypes encore présents dans les mentalités, lesquels freinent l'accès à l'égalité de fait. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) reconnaît le rôle des États dans ce domaine et les convie à prendre toutes les mesures permettant de modifier les schémas ou les modèles de comportement socioculturels des hommes et des femmes dans le sens de l'égalité des sexes. Même si l'éventail des perspectives sociales et professionnelles qui s'offrent aux femmes du Québec s'élargit, ce processus est cependant loin d'être terminé. D'autant plus que de nouveaux phénomènes font leur apparition, comme la sexualisation de l'espace public, qui n'est pas sans incidence sur la sexualité des jeunes. Il est donc important de travailler à une socialisation non stéréotypée des jeunes et à l'exercice égalitaire du rôle parental. Par les occasions de construire son identité sexuelle qu'ils offrent, les milieux de l'éducation, de la culture, des médias et des sports doivent participer à cet effort. Enfin, selon l'approche interculturelle, il faut assurer la promotion des principes et des valeurs qui ont trait à l'égalité entre les sexes auprès des Québécoises et des Québécois, quelle que soit leur origine.

OBJECTIF 1.1 : Favoriser une socialisation non stéréotypée des jeunes

ACTIONS	Responsables Collaborateurs	Partenaires
1 Élargir nos connaissances tant sur les manifestations que sur les effets des stéréotypes sexuels et sexistes, masculins ou féminins, et proposer des stratégies pour les contrer. Les stéréotypes sexuels et sexistes ont des effets sur nos modes de pensée et sur nos façons de nous comporter, de même que sur nos attentes relatives par rapport aux femmes et aux hommes. Ils contribuent à créer des différences hiérarchiques entre les sexes, ce qui va à l'encontre du principe de l'égalité des femmes et des hommes. Le gouvernement encourage l'approfondissement des connaissances à cet égard afin que les divers ministères et les organismes gouvernementaux puissent être mieux outillés pour lutter contre les stéréotypes dans leur domaine d'intervention et faire la promotion de comportements égalitaires. GROUPE CIBLE : TOUTE LA POPULATION.	Conseil du statut de la femme	Ministères et organismes
2 Émettre un avis sur le phénomène de la sexualisation de l'espace public (hypersexualisation) et ses effets sur les jeunes. Notre société tolère une commercialisation de la sexualité qui réduit parfois l'identité de la personne à sa seule dimension sexuelle, ce qui n'est pas sans conséquences pour les jeunes qui sont de plus en plus exposés à ces images. Un courant médiatique dont l'importance semble croître tend à présenter les filles comme des objets sexuels, et ce, à un âge toujours plus jeune. Il y a lieu d'en examiner les effets sur la hausse de certains indicateurs comme les taux de grossesse précoce ou d'avortement ou encore l'augmentation de la prostitution occasionnelle chez les jeunes, surtout parmi les plus vulnérables sur les plans économique, socioculturel et psychologique. Comment agir pour contrer ce nouveau phénomène social qui a des répercussions sur les filles et les garçons? Le gouvernement a demandé au Conseil du statut de la femme, en collaboration avec le Conseil permanent de la jeunesse, de mener une étude et d'émettre un avis sur cette question. GROUPE CIBLES : LES JEUNES, FILLES ET GARÇONS; TOUTE LA POPULATION.	Conseil du statut de la femme Conseil permanent de la jeunesse	Médias Institutions diverses
3 Consolider les efforts déjà consentis pour éliminer les stéréotypes sexuels et sexistes ainsi que promouvoir des rapports égalitaires dans tous les ordres d'enseignement. Au cours des années passées, l'État comme plusieurs partenaires se sont penchés sur les moyens à mettre en œuvre pour sensibiliser les jeunes qui fréquentent un établissement d'enseignement à l'adoption de comportements égalitaires. Il s'agit d'actualiser ou d'offrir à nouveau ces actions afin d'outiller les enseignantes et enseignants désireux de participer aux efforts de sensibilisation des jeunes. Le gouvernement entend : • produire, à l'intention des enseignantes et enseignants, un répertoire des outils pédagogiques en matière d'égalité des sexes; • diffuser le matériel existant dans le réseau de l'éducation. GROUPE CIBLES : LES JEUNES, FILLES ET GARÇONS; LES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS.	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport Conseil du statut de la femme	Réseau de l'éducation

ACTIONS	Responsables Collaborateurs	Partenaires
4 Valoriser la promotion des modèles et des comportements égalitaires à partir des points d'ancrage présents dans le Programme de formation de l'école québécoise. Avec le renouveau pédagogique se présentent des occasions d'insérer, dans l'enseignement primaire et secondaire, des notions permettant de lutter contre les stéréotypes et de promouvoir l'égalité entre les sexes. GROUPE CIBLE : LES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE.	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	Réseau de l'éducation
5 Offrir au personnel scolaire une formation sur les rapports d'égalité entre les sexes. La révision des formations présentement offertes au personnel scolaire concernant les rapports pacifiques et égalitaires entre les sexes sera effectuée afin de mieux répondre aux besoins des milieux tout en tenant compte des perspectives contenues dans le Programme de formation de l'école québécoise. Plusieurs dimensions seront abordées, dont l'importance d'inclure l'éducation sexuelle dans les programmes scolaires et la nécessité d'amener les jeunes à développer leur sens critique envers les modèles de sexualité qui leur sont présentés, et ce, dès le primaire. GROUPE CIBLE : LE PERSONNEL SCOLAIRE.	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	Réseau de l'éducation
6 Concevoir de nouveaux outils pour la promotion des rapports égalitaires dans tous les lieux d'éducation, des garderies à l'université. L'identité des personnes se construit et se raffine, notamment, dans les relations avec les différentes institutions. Parfois, ces dernières reproduisent de manière subtile certains modèles traditionnels d'attribution des rôles sociaux. Le gouvernement entend encourager toutes les initiatives visant à concevoir de nouvelles façons ou de nouveaux moyens de lutter contre les stéréotypes sexistes et de promouvoir tant des modèles que des comportements égalitaires, non seulement au regard de la sexualité, mais aussi dans la façon d'envisager les rapports amoureux, l'orientation professionnelle ainsi que les rôles dans la famille, les milieux de travail et la société en général. GROUPES CIBLES : LES JEUNES, FILLES ET GARÇONS; LES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS; LES ÉDUCATRICES ET ÉDUCATEURS.	Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport Conseil du statut de la femme	Réseau des services de garde Réseau de l'éducation

ACTIONS**Responsables
Collaborateurs****Partenaires****7****Comprendre la vision et les préoccupations des jeunes, filles et garçons, par rapport aux questions relatives à l'égalité entre les sexes afin de mieux adapter les actions s'adressant à eux.**

Un groupe de travail composé de jeunes des deux sexes a été formé au Conseil du statut de la femme. Il a pour mandat de consulter les jeunes, qui étudient ou qui travaillent, sur leur perception de l'égalité dans la société québécoise, les problèmes qu'ils doivent affronter et les meilleures stratégies pour s'adresser à eux et les intéresser au projet d'égalité entre les sexes. Il conviendra de prendre connaissance des résultats de ces travaux et de s'en inspirer pour construire des stratégies porteuses de succès relativement à la question de l'égalité entre les jeunes, filles et garçons.

GROUPE CIBLE : LES JEUNES, FILLES ET GARÇONS.

Conseil
du statut
de la femme

OBJECTIF 1.2: Soutenir l'apprentissage et l'exercice égalitaire du rôle parental

ACTION	Responsables Collaborateurs	Partenaires
8 Mener une étude sur les tendances et les déterminants de l'engagement des pères dans la famille et auprès des enfants. Les importants changements survenus dans le contexte social québécois au cours des dernières années ont entraîné une remise en question de la place et du rôle traditionnel du père auprès des enfants et au sein de la famille. Bien que les travaux portant sur la situation des pères demeurent nettement moins nombreux que ceux qui sont consacrés à celle des mères, les premiers ont connu une nette augmentation dans le passé récent de la recherche, autant au Québec qu'au Canada et dans le monde. Après la recension des écrits sur l'engagement des pères, son évolution récente et, surtout, les déterminants multiples qui l'influencent, l'étude s'attardera à l'engagement des pères en situation de rupture conjugale, laquelle pose des problèmes particuliers. GROUPE CIBLE : LES JEUNES FEMMES ET LES JEUNES HOMMES.	Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine	

OBJECTIF 1.3: Inciter les médias, les entreprises culturelles ainsi que les milieux du sport et des loisirs à promouvoir des rôles et des comportements non sexistes

ACTIONS	Responsables Collaborateurs	Partenaires
9 Organiser un concours afin de promouvoir des images égalitaires dans différents véhicules médiatiques. Au cours des années 1980, des efforts ont été consentis pour sensibiliser les industries utilisant la publicité et les producteurs de messages publicitaires au sexisme. Ces efforts ont, de façon générale, porté fruit. Les productions québécoises télévisuelles, par exemple les téléromans, offrent plus qu'auparavant des modèles positifs de femmes et d'hommes. Toutefois, on constate une recrudescence d'images très sexualisées en ce qui concerne les femmes dans la publicité ou d'autres moyens de communication comme les magazines destinés aux jeunes filles. Plusieurs autres véhicules médiatiques, tels que les vidéoclips ou les jeux vidéo – particulièrement prisés par les jeunes –, continuent de présenter des images stéréotypées de femmes et d'hommes, allant même parfois jusqu'à des images violentes. Il importe de rappeler aux divers médias leur rôle à l'égard de la représentation des femmes et des hommes tout en encourageant les bonnes pratiques dans leur secteur respectif. GROUPES CIBLES : LES JEUNES; TOUTE LA POPULATION.	Conseil du statut de la femme	Médias écrits et électroniques Publicistes Producteurs de vidéos et de clips
10 Sensibiliser, en tant que relais de leurs membres, les associations de médias communautaires aux mécanismes d'autorégulation existant dans l'industrie des médias pour favoriser une représentation valorisante et égalitaire des femmes et des hommes. L'industrie des médias s'est dotée de mécanismes d'autorégulation, dont le Code d'application concernant les stéréotypes sexuels à la radio et à la télévision de l'Association canadienne des radiodiffuseurs ainsi que le Code canadien des normes de la publicité. Le gouvernement sensibilisera les institutions sous sa responsabilité afin que ces dernières favorisent une représentation égalitaire des femmes et des hommes. GROUPE CIBLE : TOUTE LA POPULATION.	Ministère de la Culture et des Communications	Associations de médias communautaires

ACTIONS	Responsables Collaborateurs	Partenaires
11 Préciser, dans les orientations prescrites à Télé-Québec, les attentes relatives à sa contribution à la lutte contre les stéréotypes sexuels et sexistes. Les médias jouent un rôle dans l'établissement et la perpétuation de certaines valeurs et normes. On constate que plusieurs images ou discours véhiculés par les médias sont encore stéréotypés et qu'ils contribuent à alimenter tant les préjugés que les inégalités. Le gouvernement, s'il ne peut se substituer aux structures de réglementation déjà existantes, peut toutefois intervenir auprès des institutions sous sa responsabilité. GROUPE CIBLE : TOUTE LA POPULATION.	Ministère de la Culture et des Communications	Télé-Québec
12 Mettre en œuvre diverses actions pour mieux connaître la situation des femmes dans le sport, reconnaître les athlètes féminines et faire augmenter la représentation des femmes dans les postes de responsabilité, de direction et d'encadrement des fédérations sportives. Les activités sportives et de loisir constituent des occasions de construire son identité sexuelle, notamment en raison du rapport au corps qui s'y joue. De ce fait, elles tendent à perpétuer les différences et les inégalités entre les sexes ainsi que les rapports sociaux de sexe. La distribution des femmes et des hommes dans le sport, les pratiques choisies par les unes et les autres, les niveaux d'engagement ainsi que les goûts en matière de sport reflètent la division sexuée de la société. Le gouvernement entend : • effectuer une enquête sur la place des femmes dans le sport auprès des fédérations sportives, des associations du domaine du sport étudiant, des unités régionales de loisir et de sport (URLS) et des directions de loisir; • organiser une activité annuelle permettant de reconnaître les athlètes féminines; • agir auprès des fédérations sportives reconnues dans le cadre du Programme triennal de soutien à l'avancement de la place des femmes dans le sport afin d'augmenter le nombre d'entraîneuses, de juges qualifiées, de participantes ou de femmes occupant un poste de décision; • poursuivre l'implantation du programme de formation <i>Le leadership au féminin</i>. GROUPES CIBLES : LES FEMMES INTÉRESSÉES PAR LES SPORTS; TOUTE LA POPULATION.	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	Fédérations sportives Unités régionales de loisir et de sport Associations du domaine du sport étudiant Égale Action

OBJECTIF 1.4 : Soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes dans un contexte de diversité croissante sur les plans culturel et religieux

ACTIONS	Responsables Collaborateurs	Partenaires
13 Mener une étude et émettre un avis sur la question de la diversité religieuse et des droits des femmes. Si l'ouverture à la diversité est incontournable, il faut bien reconnaître que, aussi riche de promesses qu'elle soit, elle génère parfois des tensions; d'où la nécessité, pour la société d'accueil, d'affirmer les valeurs qu'elle veut voir devenir communes à toutes les communautés et de donner des lignes directrices quant à ce qui est négociable ou pas. Le gouvernement a la responsabilité, par l'entremise de ses institutions, de préciser les normes et les valeurs qui doivent prévaloir dans la société québécoise ainsi que de les rendre explicites pour les personnes immigrantes d'arrivée récente mais aussi pour ceux qui en font déjà partie. GROUPE CIBLE : TOUTE LA POPULATION.	Conseil du statut de la femme	Ministères et organismes
14 Inclure de l'information sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les sessions d'accueil des personnes immigrantes d'arrivée récente et dans les services d'accompagnement personnalisé. Le partage des valeurs relatives à l'égalité sexuelle avec la population immigrante revêt une grande importance puisque l'identité des Québécoises et Québécois se construit avec l'apport et l'activité des membres des communautés culturelles. GROUPE CIBLE : LES PERSONNES IMMIGRANTES D'ARRIVÉE RÉCENTE.	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	

ORIENTATION 2: Vers l'égalité économique entre les femmes et les hommes

Depuis quarante ans, plusieurs lois et mesures adoptées au Québec ont permis la démocratisation de l'éducation ainsi que l'amélioration du statut des travailleuses et travailleurs ou de la sécurité économique des femmes. Les femmes sont de plus en plus scolarisées et elles ont accru leur présence sur le marché du travail de telle sorte qu'on peut espérer la parité bientôt à cet égard. Toutefois, le statut des femmes en emploi reste problématique : elles occupent encore, malgré des progrès, une gamme restreinte de métiers et professions, elles travaillent davantage à temps partiel ou ont des emplois précaires et leur revenu demeure inférieur à celui des hommes. Enfin, on constate que les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à vivre dans des conditions de précarité et de pauvreté, ce risque étant encore plus élevé pour certains groupes de femmes vulnérables. Pour améliorer l'autonomie économique des femmes, il importe de diversifier leurs choix de formation, d'encourager leur persévérance scolaire, de soutenir leur intégration et de favoriser leur maintien en emploi, de poursuivre les efforts afin de réduire les iniquités salariales, de soutenir les entrepreneures ainsi que de faire des gestes pour améliorer la sécurité économique des femmes tout au long du parcours de vie.

OBJECTIF 2.1 : Favoriser la diversification des choix de formation ainsi que la persévérance et la réussite scolaire

ACTIONS	Responsables Collaborateurs	Partenaires
15 Maintenir et intensifier les efforts pour favoriser l'accès des filles à des formations d'avenir, en particulier dans les sciences et les techniques. Depuis deux décennies, plusieurs efforts sont consentis pour sensibiliser les jeunes filles et les femmes à l'intérêt de diversifier leur choix d'orientation, notamment afin qu'elles puissent accéder à des métiers d'avenir bien rémunérés dans le domaine des sciences et des techniques. Le gouvernement reconnaît l'importance d'assurer la diversification professionnelle des femmes et des hommes ainsi que de continuer à promouvoir les professions et métiers non traditionnels et d'avenir auprès des femmes. De façon plus précise, il entend : • continuer à organiser le concours <i>Chapeau, les filles!</i> et son volet <i>Excelle Science</i> ainsi que les activités s'y rapportant (promotion, diffusion, sensibilisation, sessions de formation, etc.); • continuer à soutenir financièrement les projets novateurs des commissions scolaires et des cégeps; • continuer à participer et à accorder son soutien financier à l'événement appelé <i>Les filles et les sciences, un duo électrisant</i>; • favoriser davantage la participation des filles aux activités du projet <i>Science, on tourne</i>. GROUPES CIBLES : LES JEUNES FILLES; LES JEUNES FEMMES.	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	Commissions scolaires Cégeps Universités

ACTIONS	Responsables Collaborateurs	Partenaires
16 Diversifier les choix de programmes d'études. Si les étudiantes ont été nombreuses jusqu'ici à poursuivre des études, elles hésitent encore à investir massivement les domaines traditionnellement masculins en formation professionnelle ou technique. Pour ce faire, le gouvernement entend : • implanter de nouveaux parcours de formation et des programmes d'études tels que le <i>Projet personnel d'orientation</i> et l'exploration de la formation professionnelle; • soutenir la contribution de tous les acteurs de la stratégie de l'approche orientante en vue d'accroître la réussite et la qualification des élèves. D'autre part, il importe d'encourager les hommes à être davantage présents dans certains secteurs d'activité tels l'éducation à l'enfance, l'enseignement primaire, les soins de santé et les services sociaux. GROUPES CIBLES : LES ÉLÈVES, FILLES ET GARÇONS, DU SECONDAIRE.	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine	Personnel de l'orientation professionnelle
17 Effectuer une recherche sur l'insertion professionnelle des diplômées des métiers traditionnellement masculins. Pour contribuer à une stratégie globale visant à favoriser l'intégration des femmes dans les métiers non traditionnels et le maintien de celles-ci en emploi, le gouvernement souhaite accroître ses connaissances quant à l'insertion professionnelle des diplômées dans ces métiers. GROUPES CIBLES : LES JEUNES FILLES; LES JEUNES FEMMES; LES EMPLOYEURS DES SECTEURS NON TRADITIONNELS.	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	

ACTIONS

Responsables Collaborateurs

Partenaires

18

Permettre au comité interministériel pour la progression des femmes dans les sciences et les technologies de poursuivre ses travaux.

Le gouvernement reconnaît à la fois l'importance de continuer à promouvoir les carrières scientifiques et technologiques d'avenir auprès des femmes ainsi que celle d'assurer la cohérence gouvernementale concernant les initiatives des différents ministères en ce domaine.

GROUPES CIBLES : LES JEUNES FILLES; LES JEUNES FEMMES.

Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Ministère des Transports

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Associations patronales et syndicales

Groupes de femmes

ACTIONS	Responsables Collaborateurs	Partenaires
19 Instaurer de nouvelles mesures et mieux faire connaître les mesures existantes concernant la persévérance et la réussite scolaire des jeunes mères. Il n'est pas rare que les filles abandonnent leurs études à cause d'une grossesse ou de raisons d'ordre familial. Quelques études soulignent que la maternité à l'adolescence réduit les chances de poursuivre des études et de trouver un emploi. En outre, les mères adolescentes et les jeunes mères risquent davantage de devenir responsables d'une famille monoparentale et de vivre dans des conditions de pauvreté. Le gouvernement reconnaît l'importance de la persévérance et de la réussite scolaire des jeunes mères. De façon plus précise, il entend : • proposer une offre de perfectionnement à l'intention du personnel scolaire; • proposer un projet de modification relatif au cadre législatif et réglementaire afin d'établir une procédure de dérogation à l'âge légal d'accès à l'éducation des adultes pour les jeunes mères (dans le cas où le retour à l'école, à l'enseignement ordinaire, n'apparaît pas possible ou souhaitable); • analyser les besoins des jeunes mères inscrites au programme <i>Ma place au soleil</i> en matière d'accessibilité aux services d'éducation des adultes et de formation continue. GROUPES CIBLES : LES JEUNES MÈRES; LE PERSONNEL SCOLAIRE.	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	Réseau scolaire Réseau de l'éducation des adultes et de la formation continue Centres de formation professionnelle
20 Réserver, dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, deux projets d'habitation d'environ quinze unités chacun à l'intention des adolescentes chefs d'une famille monoparentale, dans deux régions du Québec. Un logement et des services offerts pour faciliter le retour aux études ou pour encourager la persévérance peuvent avoir une influence sur la réussite scolaire des adolescentes responsables d'une famille monoparentale. Une telle action, qui peut permettre à ces mères de réussir, est donc susceptible d'avoir un impact sur leurs conditions de vie et à long terme sur leurs revenus. GROUPE CIBLE : LES ADOLESCENTES CHEFS D'UNE FAMILLE MONOPARENTALE.	Société d'habitation du Québec	Organismes du milieu

OBJECTIF 2.2 : Soutenir de façon plus particulière l'intégration et le maintien en emploi des femmes

ACTIONS	Responsables Collaborateurs	Partenaires
21 Actualiser la stratégie d'intervention relative à la main-d'œuvre féminine. Le gouvernement reconnaît la nécessité de continuer à promouvoir l'intégration des femmes au marché du travail et le maintien de celles-ci en emploi en actualisant sa stratégie à ce sujet. Il reconnaît aussi le caractère particulier des problèmes que certaines femmes ont à affronter sur le marché du travail, notamment les femmes autochtones, les immigrantes, les femmes des minorités visibles, les responsables d'une famille monoparentale, les adolescentes enceintes ou déjà mères et les femmes handicapées. Ces femmes représentent un fort potentiel qu'il est essentiel de mettre en valeur pour l'enrichissement de la société québécoise. L'actualisation de la stratégie suivra l'évaluation des actions déjà entreprises et tiendra compte des nouvelles réalités du marché du travail. Les bilans de la Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine portant sur les années fiscales 2004-2005 et 2005-2006 constitueront une importante source d'information à cette fin. En plus de l'ensemble de ses interventions, dont 46 % s'adressent à des femmes, Emploi-Québec investit dans des ententes de services spécifiques destinées à la main-d'œuvre féminine dans la majorité des régions du Québec. Pour la prochaine année financière, un investissement significatif est également prévu en frais d'interventions spécifiques auprès des femmes autochtones vivant hors réserves. GROUPES CIBLES : LES FEMMES, EN PARTICULIER CELLES QUI APPARTIENNENT AUX GROUPES LES PLUS VULNÉRABLES.	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine	Comité aviseur en développement de la main-d'œuvre féminine
22 Actualiser la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue et élaborer un nouveau plan quinquennal en tenant compte de la situation particulière des femmes. Le plan d'action quinquennal découlant de la première politique relative à l'éducation des adultes et à la formation continue arrive à terme en 2007. Le gouvernement entend actualiser cette politique et proposer un deuxième plan d'action qui lui permettra, de même qu'à ses partenaires, de poursuivre les efforts entrepris afin de favoriser l'apprentissage tout au long de la vie. Les actions en ce domaine tiendront compte notamment : • de l'importance et des caractéristiques de la problématique de la formation de base limitée acquise par certaines femmes; • du recours et de la nature du recours à la formation par les femmes travaillant dans des petites et moyennes entreprises. GROUPE CIBLE : LES FEMMES AYANT BESOIN DE DÉVELOPPER LEURS COMPÉTENCES.	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine	Réseau de l'éducation Commission des partenaires du marché du travail

ACTIONS	Responsables Collaborateurs	Partenaires
23 Offrir aux femmes vulnérables un accompagnement plus soutenu afin d'améliorer leur condition économique sur l'ensemble du territoire du Québec. Le gouvernement reconnaît l'importance de poursuivre les efforts en vue d'assurer l'égalité économique entre les femmes et les hommes. Pour certaines femmes, les démarches vers l'autonomie économique impliquent un accompagnement accru et la prise en compte de toutes les dimensions de leur vie. En tablant sur l'expertise et l'intervention des organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre féminine qui sont actifs sur le territoire du Québec, le gouvernement entend donc mieux soutenir les femmes qui sont aux prises avec des difficultés importantes nuisant à l'amélioration de leur condition de vie et, par conséquent, à leur capacité d'autonomie. À cet égard, l'amélioration de la situation économique des femmes est liée : • à la création d'un réseau de soutien pour les femmes en difficulté économique; • à un accompagnement plus intensif des femmes dans leurs démarches visant à résoudre les difficultés personnelles qui nuisent à leur autonomie économique; • à la proposition de moyens permettant de sensibiliser la collectivité aux difficultés persistantes qu'éprouvent les femmes. Actuellement, quinze organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre féminine sont présents dans plus de onze régions du Québec. Ailleurs sur le territoire, certains organismes offrent des services à tous et certains services uniquement aux femmes. GROUPE CIBLE : LES FEMMES DONT LA SITUATION EST PRÉCAIRE SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE.	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	Organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre féminine

ACTIONS

Responsables Collaborateurs

Partenaires

24

Faire croître l'embauche des femmes et favoriser leur maintien en emploi dans les secteurs d'avenir et dans les métiers non traditionnels.

Le gouvernement reconnaît la nécessité d'accroître les efforts au chapitre de la formation en emploi et de la diversification professionnelle. La promotion des métiers non traditionnels ou d'avenir auprès des femmes reste encore un moyen efficace pour amener celles-ci à choisir ces métiers et ces professions, qui sont souvent garants de meilleures conditions de travail. Par l'intermédiaire du réseau d'organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre féminine, il s'agit de poursuivre les actions qui visent :

- à sensibiliser les entreprises à l'embauche des femmes;
- à offrir de l'accompagnement et du mentorat aux femmes qui occupent des emplois traditionnellement masculins et qui éprouvent des difficultés à s'intégrer à leur milieu de travail;
- à offrir de l'accompagnement et du soutien aux entreprises qui souhaitent intégrer des femmes dans leur milieu de travail à prédominance masculine.

Emploi-Québec s'est engagé à faire état de la situation des interventions liées à l'orientation des femmes vers des métiers ou des professions non traditionnels, à maintenir et à consolider les interventions existantes qui sont jugées les plus porteuses pour la progression des femmes dans ces professions et ces métiers ainsi qu'à proposer, le cas échéant, de nouvelles initiatives permettant de mieux répondre aux réalités et aux besoins plus récemment reconnus par les entreprises et les milieux concernés.

GROUPES CIBLES : LES FEMMES; LES EMPLOYEURS.

Ministère
de l'Emploi et
de la Solidarité
sociale

Organismes
spécialisés en
développement
de la
main-d'œuvre
féminine

Entreprises
des secteurs
non traditionnels

ACTIONS	Responsables Collaborateurs	Partenaires
25 Réaliser une évaluation globale de l'ensemble des outils utilisés en matière d'immigration afin de favoriser l'intégration des femmes immigrantes et leur insertion dans le marché du travail québécois. Le gouvernement reconnaît la nécessité de mieux adapter ses actions et s'engage, en particulier, à réviser ou, éventuellement, à mettre à jour certains outils. Il entend : • actualiser et implanter les modalités du Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers pour s'assurer qu'elles ne comportent aucun élément susceptible de désavantager les femmes et pour mieux prendre en compte les caractéristiques des conjoints, majoritairement de sexe féminin, dans l'évaluation des candidats; • au terme des trois années couvertes par le plan d'action 2004-2007 intitulé <i>Des valeurs partagées, des intérêts communs</i>, évaluer l'ensemble des mesures ciblant davantage les immigrantes et les Québécoises des communautés culturelles; • évaluer l'accompagnement personnalisé et l'utilisation du guide <i>Apprendre le Québec</i> pour s'assurer qu'ils atteignent les objectifs visés, dont celui de mieux informer les groupes difficiles à joindre. GROUPE CIBLE : LES IMMIGRANTES.	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	
26 Évaluer la possibilité d'offrir des services aux femmes vivant dans les habitations à loyer modique afin de faciliter l'intégration sociale et économique de ces personnes. Les femmes vivant dans les habitations à loyer modique (HLM) sont souvent très isolées. En effet, la majorité des locataires sont des femmes en situation de pauvreté et d'exclusion. La Société d'habitation du Québec propose de s'associer au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans une réflexion sur les femmes aux prises avec des problèmes d'intégration en emploi. Le nouveau Programme d'aide et d'accompagnement social pourrait servir à joindre les femmes vivant dans les HLM et ainsi faciliter leur intégration, tant sociale que professionnelle. GROUPE CIBLE : LES FEMMES VIVANT DANS DES HABITATIONS À LOYER MODIQUE.	Société d'habitation du Québec Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	Regroupement des offices d'habitation du Québec Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec

OBJECTIF 2.3: Poursuivre la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale et en assurer le respect

ACTIONS	Responsables Collaborateurs	Partenaires
27 Intensifier le soutien auprès des entreprises et la vérification afin d'augmenter le taux de conformité à la Loi sur l'équité salariale. La Loi sur l'équité salariale donne à la Commission de l'équité salariale le pouvoir de s'assurer de l'atteinte et du maintien de l'équité salariale en procédant à des enquêtes de vérification de la conformité à la Loi. Selon ce mandat, la Commission souhaite se doter de moyens concrets visant à s'assurer du taux de conformité des entreprises à la Loi sur l'équité salariale. GROUPE CIBLE: LES FEMMES.	Commission de l'équité salariale	Entreprises
28 Promouvoir la Loi sur l'équité salariale auprès des travailleuses vulnérables et développer la gamme des outils de sensibilisation à l'intention des entreprises afin d'enrayer la discrimination salariale fondée sur le sexe. La Commission de l'équité salariale a déjà créé de nombreux services pour informer et outiller les entreprises afin de faciliter leur travail en matière d'équité salariale. Elle a aussi fourni de l'information aux femmes sur les dispositions de la Loi. La Commission s'engage à continuer à concevoir des outils de promotion et de sensibilisation à l'intention des entreprises ainsi qu'à informer les travailleuses, particulièrement celles qui sont les plus vulnérables, sur leurs droits et recours. GROUPES CIBLES: LES ENTREPRISES; LES TRAVAILLEUSES.	Commission de l'équité salariale	Entreprises Groupes de femmes
29 Analyser la problématique de l'équité salariale entre les femmes et les hommes artistes en création ou en interprétation afin de proposer des actions visant un meilleur équilibre entre la rémunération des femmes et celle des hommes du milieu des artistes. Des écarts ont été observés entre le revenu moyen des femmes et celui des hommes dans le milieu des artistes. Cette disparité tient au fait que les premières reçoivent une rémunération inférieure à celle des seconds dans la plupart des secteurs. La question de l'accès à l'emploi pour les femmes artistes reste donc une priorité pour ce qui est de l'avenir des femmes et le gouvernement s'engage à l'analyser. GROUPE CIBLE: LES FEMMES ARTISTES.	Ministère de la Culture et des Communications	Union des artistes Conseil des arts et des lettres du Québec Société de développement des entreprises culturelles du Québec

OBJECTIF 2.4 : Soutenir l'entrepreneuriat des femmes

ACTIONS		Responsables Collaborateurs	Partenaires
30	Continuer à soutenir les organismes régionaux de soutien à l'entrepreneuriat féminin. Depuis 2002, des organismes régionaux de soutien à l'entrepreneuriat féminin ont été créés pour faciliter le prêt d'argent aux entrepreneures et accompagner celles-ci dans leurs projets de travail. Ils sont déjà à l'œuvre dans six régions ressources : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Le gouvernement s'engage à continuer de soutenir ces organismes. Il souhaite aussi élargir progressivement à d'autres régions son soutien financier, notamment dans la région Nord-du-Québec, où il importe d'encourager et de soutenir des projets d'entrepreneures autochtones qui souhaitent contribuer au développement économique de leurs communautés. GROUPE CIBLE : LES ENTREPRENEURES.	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	

OBJECTIF 2.5 : Améliorer la sécurité économique des femmes tout au long du parcours de vie

ACTIONS	Responsables Collaborateurs	Partenaires
31 Former un comité multisectoriel pour examiner la situation des personnes aidantes et trouver de nouvelles mesures de soutien, notamment en matière de fiscalité, d'emploi et d'aide à domicile. Le gouvernement se fixe l'objectif d'étudier les réalités entourant la prise en charge de proches et leurs conséquences pour les personnes aidantes afin d'améliorer le soutien et les ressources à offrir à ces personnes, majoritairement des femmes. GROUPE CIBLE : LES PERSONNES AIDANTES.	Ministère de la Santé et des Services sociaux Ministère des Finances Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale Ministère du Travail Régie des rentes du Québec Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine	Réseau de la santé et des services sociaux Associations patronales et syndicales
32 Renforcer la protection des aides familiales résidentes. En vertu d'un programme fédéral, certaines femmes immigrantes sont admises au Québec sur une base temporaire, à titre d'aides familiales résidentes. Au terme de 24 mois, consécutifs ou non, de travail à temps plein au cours d'un premier séjour de 36 mois, elles peuvent obtenir la résidence permanente. Comme elles ont l'obligation de résider chez leur employeur, il peut parfois être ardu pour elles de faire respecter les protections sociales qui s'appliquent à leur situation. Il faut veiller à ce qu'elles ne soient pas assujetties à des formes d'exploitation. Par ailleurs, une fois qu'elles sont devenues résidentes permanentes, il est important de connaître leur parcours professionnel ainsi que les difficultés qui se posent à elles. Le gouvernement entend : • renouveler, pour les années financières 2007-2008 et 2008-2009, l'entente de partenariat signée avec l'Association des aides familiales du Québec; • faire passer de 14 à 36 mois la durée de validité du certificat d'acceptation du Québec pour les aides familiales résidentes; • mener une enquête auprès d'aides familiales qui ont obtenu leur résidence permanente afin d'analyser leur insertion socioprofessionnelle et leur parcours d'intégration. GROUPE CIBLE : LES IMMIGRANTES ADMISES SUR UNE BASE TEMPORAIRE.	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles Conseil du statut de la femme	Association des aides familiales du Québec

ORIENTATION 3 : Vers une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles

Le rythme accéléré auquel les femmes ont intégré le marché du travail, la lente évolution de la participation des hommes dans la sphère domestique, le retard dans l'adaptation des structures et des modes de fonctionnement aux nouvelles réalités des familles, les exigences du marché du travail, de la participation sociale, de la maternité et de la paternité ainsi que les transformations démographiques de la société québécoise sont autant d'éléments qui contribuent à complexifier la conciliation travail-famille. En plus de reposer sur l'adoption de mesures qui s'adressent tant aux femmes qu'aux hommes, la conciliation travail-famille réclame un changement de culture de la part des organisations. Celles-ci doivent contribuer à ce que les femmes et les hommes puissent exercer la diversité de leurs rôles sociaux, en particulier celui d'avoir soin des enfants et des proches. Parce que le soutien à une meilleure articulation entre les sphères domestique et professionnelle s'avère un levier puissant pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes tout en favorisant la natalité et en préparant la société au vieillissement de la population, le gouvernement entend favoriser la répartition équitable des responsabilités familiales et inciter les milieux de travail et les partenaires du milieu de vie à offrir des conditions facilitantes.

OBJECTIF 3.1 : Favoriser la répartition équitable des responsabilités familiales

ACTIONS	Responsables Collaborateurs	Partenaires
33 Permettre aux parents de mieux concilier leurs études et leurs responsabilités familiales. Une proportion importante des étudiantes et des étudiants doit composer avec les responsabilités parentales, ce qui amène le milieu de l'éducation à faciliter la conciliation des études avec la vie privée. Le gouvernement entend : • mieux faire connaître les services existants dans les écoles, les cégeps et les universités; • effectuer une recherche auprès de jeunes parents, notamment les jeunes mères, sur les services existants en vue de recueillir de l'information sur leurs besoins à ce sujet; • mieux faire connaître les mesures du Programme de prêts et bourses destinées à favoriser la conciliation des études et de la famille. GROUPE CIBLE : LES ÉTUDIANTES ET LES ÉTUDIANTS AYANT DES RESPONSABILITÉS PARENTALES.	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	Commissions scolaires Cégeps Universités
34 Proposer des solutions innovantes permettant d'alléger la vie dans le milieu agricole. Depuis plusieurs années, les agricultrices demandent la mise en place de mesures spéciales d'aide visant notamment à leur permettre d'avoir accès à du soutien lorsqu'elles fondent une famille, équivalant au soutien offert aux travailleuses salariées des autres secteurs d'activité économique. Un projet expérimental portera sur des solutions innovantes permettant de répondre aux besoins relatifs à la conciliation travail-famille dans les secteurs agricole et bioalimentaire. GROUPE CIBLE : LES AGRICULTRICES AYANT DES RESPONSABILITÉS PARENTALES.	Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Union des producteurs agricoles Fédération des agricultrices du Québec

OBJECTIF 3.2 : Encourager les milieux de travail à instaurer des mesures de conciliation travail-famille tant dans les secteurs à prédominance masculine que féminine

ACTIONS	Responsables Collaborateurs	Partenaires
35 Créer un site sur la conciliation travail-famille dans le portail gouvernemental. Afin de sensibiliser les milieux de vie et les milieux de travail aux besoins du personnel et afin de diffuser de l'information sur les mesures et les outils existants ou d'en proposer de nouveaux, un site sur la conciliation travail-famille sera construit de façon à pouvoir devenir transactionnel, ce qui permettra notamment de traiter les demandes en ligne relatives aux mesures gouvernementales en la matière. Les travaux sur le portail gouvernemental se feront dans le respect du plan de développement du gouvernement en ligne. GROUPES CIBLES : LES EMPLOYEURS; LES SYNDICATS; LES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS; TOUTE LA POPULATION.	Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine Ministère des Services gouvernementaux	
36 Offrir un soutien financier et technique aux entreprises ainsi qu'aux associations patronales et syndicales qui verront à la promotion et à l'implantation de mesures relatives à la conciliation travail-famille. Les entreprises, spécialement les plus petites, ne sont pas toujours outillées pour faire face aux exigences qu'impose aux travailleurs et aux travailleuses la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale. Sur la base d'une expérimentation en cours au sein d'une vingtaine de petites et moyennes entreprises, une formule globale visant à soutenir les milieux de travail dans la mise en place de mesures de conciliation travail-famille sera proposée. Ce soutien technique et financier pourra être offert aux associations patronales et syndicales ou à d'autres organisations pour qu'elles mesurent les besoins des travailleuses et travailleurs avant de produire des guides et d'autres outils à l'intention de leurs membres. GROUPE CIBLE : LES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS AYANT DES RESPONSABILITÉS FAMILIALES.	Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine	Associations patronales et syndicales

ACTIONS	Responsables Collaborateurs	Partenaires
37 Créer le Prix Reconnaissance Famille. Le gouvernement entend reconnaître publiquement les efforts des entreprises qui offrent à leur personnel des mesures de conciliation travail-famille en créant un prix ayant pour objet d'encourager ces entreprises et de faire connaître les bonnes pratiques de celles qui l'obtiendront. GROUPE CIBLE : LES ENTREPRISES AYANT INSTAURÉ DES MESURES DE CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE.	Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine	Associations patronales et syndicales Partenaires locaux et régionaux Médias
38 Instaurer le label Égalité pour les entreprises. Un label québécois servira à reconnaître la qualité des mesures de conciliation travail-famille qui seront implantées par les entreprises. Il permettra, notamment, de mettre en valeur les entreprises qui ont réalisé des actions intéressantes pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. GROUPE CIBLE : LES ENTREPRISES.	Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine Bureau de normalisation du Québec	Associations patronales et syndicales
39 Étudier la possibilité d'offrir différents biens et services sur les lieux de travail. L'objectif d'offrir des biens et des services sur les lieux de travail est de soulager les personnes salariées de certaines tâches courantes telles que l'entretien ménager, l'entretien de l'automobile ou la préparation des repas et de permettre aux familles d'avoir une meilleure qualité de vie. Le projet vise de plus à offrir aux entreprises un outil stratégique leur permettant d'accroître leur attraction, d'améliorer leur capacité de fidéliser leur personnel et d'augmenter leur productivité. GROUPE CIBLES : LES ENTREPRISES; LES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS.	Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine	

OBJECTIF 3.3: Intensifier la collaboration et le partenariat des divers partenaires du milieu de vie

ACTIONS	Responsables Collaborateurs	Partenaires
40 Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques familiales municipales Depuis cinq ans, le gouvernement a soutenu l'élaboration de plus de 180 projets relatifs à des politiques familiales municipales. Il entend continuer à encourager les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) à adapter leurs services et leurs activités aux réalités des femmes ainsi qu'à celles des familles. GROUPE CIBLE: TOUTE LA POPULATION.	Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine	Municipalités et MRC Carrefour action municipale et famille
41 Faire l'inventaire des partenariats qui visent l'intégration des services publics offerts aux jeunes et à leurs familles. En réponse aux recommandations du rapport sur l'école communautaire produit à la suite du Forum des générations, l'inventaire des établissements d'enseignement qui visent l'intégration de leurs services en un tout sera effectué. Cet inventaire aura pour objectifs de décrire l'ampleur de ces services, de préciser les avantages et les difficultés d'une telle intégration ainsi que de faire connaître les expériences positives à l'ensemble du milieu scolaire et des communautés. GROUPES CIBLES: LES JEUNES ET LEURS PARENTS; TOUTE LA POPULATION.	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	Commissions scolaires Établissements scolaires Municipalités Agences de la santé et des services sociaux et centres de santé et de services sociaux Organismes communautaires

ACTIONS

Responsables Collaborateurs

Partenaires

42 Soutenir la mise en œuvre de services de surveillance pour les jeunes handicapés de 12 à 21 ans du secondaire qui n'ont pas l'autonomie nécessaire pour être seuls en dehors des heures de classe.

Plusieurs demandes de parents ont été adressées au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour que des élèves handicapés fréquentant l'école secondaire puissent bénéficier d'un service de surveillance, avant et après les heures de classe. Il s'agit de jeunes qui, en raison de leurs incapacités, n'ont pas un degré d'autonomie fonctionnelle suffisant pour pouvoir rester seuls à la maison. Depuis 2004, un groupe de travail interministériel a été mis en place afin de trouver des solutions pour répondre à ces besoins. Depuis, dix projets-pilotes ont été financés en 2005-2006 et en 2006-2007 par les ministères impliqués. À la lumière de l'évaluation de ces projets-pilotes, le comité interministériel proposera des solutions permanentes aux besoins de cette clientèle.

GROUPE CIBLE : LES JEUNES HANDICAPÉS ET LEURS PARENTS.

Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Office des personnes handicapées

Commissions scolaires

Établissements scolaires

Agences de la santé et des services sociaux et centres de santé et de services sociaux

Organismes communautaires

43 Encourager la réalisation de projets régionaux portant sur la conciliation travail-famille-études, notamment par la conclusion d'ententes spécifiques à ce sujet avec les conférences régionales des élus.

Selon une formule souple et dans le respect des orientations gouvernementales relatives à l'autonomie régionale, des ententes spécifiques seront conclues avec les conférences régionales des élus afin d'apporter des réponses adaptées à chaque milieu au regard des enjeux en matière de conciliation travail-famille.

GROUPE CIBLE : TOUTE LA POPULATION.

Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine

Ministère des Affaires municipales et des Régions

Conférences régionales des élus

ORIENTATION 4 : Pour des approches en santé adaptées aux spécificités des femmes

Le maintien ainsi que l'amélioration de la santé et du bien-être constituent des objectifs prioritaires pour les femmes et les hommes. La santé est influencée par plusieurs déterminants, dont le sexe, les rapports hommes-femmes et les inégalités socioéconomiques. Les approches et les pratiques doivent discerner et prendre en compte les similitudes et les différences entre la santé des femmes et celle des hommes. La recherche et l'analyse différenciée selon les sexes sont fondamentales pour améliorer l'étendue, l'efficacité, l'efficience et les effets des interventions dont bénéficient les femmes et les hommes dans le domaine de la santé ainsi que pour contribuer à une meilleure justice sociale. Par ailleurs, depuis plus de vingt ans, plusieurs efforts ont été consentis, notamment au regard de la périnatalité, de la planification des naissances et du phénomène de la violence, pour améliorer les services destinés aux femmes et surtout faire en sorte qu'ils soient davantage adaptés à leurs besoins et à ceux des groupes les plus vulnérables. Les efforts visant à améliorer la santé et le bien-être des femmes doivent se poursuivre tout en s'assurant que les services soient adaptés à leurs réalités. Il faut aussi continuer à agir en vue d'améliorer la santé et la sécurité des femmes au travail.

OBJECTIF 4.1 : Adapter les soins de santé et les services sociaux aux besoins particuliers des femmes et de certains groupes

ACTIONS	Responsables Collaborateurs	Partenaires
44 Élaborer le deuxième plan d'action visant à promouvoir la santé et le bien-être des femmes. À la moitié de la période couverte par la stratégie d'action en santé et bien-être des femmes, le ministère de la Santé et des Services sociaux est à évaluer dans quelle mesure sont atteints ses objectifs en la matière. Son bilan lui fournira une base de connaissances pour actualiser cette stratégie et élaborer son deuxième plan d'action visant à promouvoir la santé et le bien-être des femmes ainsi qu'à prévenir ou à atténuer les problèmes de santé et les problèmes sociaux affectant les femmes. GROUPES CIBLES : LES FEMMES; TOUTE LA POPULATION.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Réseau de la santé et des services sociaux
45 Adopter et diffuser la nouvelle Politique de périnatalité. Une nouvelle politique de périnatalité est en voie d'être adoptée par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Elle vise à soutenir les futures mères et les futurs pères dans leur expérience, dans leur adaptation à leur nouveau rôle et, plus particulièrement, dans le développement de leurs habiletés parentales. Elle vise aussi à soutenir l'engagement paternel. Cette politique comprend plusieurs orientations axées sur la promotion de la santé et du bien-être des femmes, notamment celles qui portent sur le développement de la pratique des sages-femmes, la pertinence des interventions obstétricales, la prévention de la grossesse à l'adolescence et la procréation assistée. GROUPE CIBLE : LES FUTURS PARENTS.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Réseau de la santé et des services sociaux
46 Adopter un projet de loi visant notamment à protéger la santé des femmes utilisant des moyens de procréation assistée et à encadrer la recherche qui se fait dans ce domaine. Les orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux relatives à l'encadrement de la procréation assistée servent à la préparation d'un projet de loi sur les activités de médecine clinique et de recherche. Ce projet de loi vise à protéger les femmes ayant recours aux moyens de procréation assistée et les enfants auxquels elles donnent naissance grâce à ces moyens. GROUPE CIBLE : LES FEMMES AYANT RECOURS À DES MOYENS DE PROCRÉATION ASSISTÉE ET LES ENFANTS DONT LA NAISSANCE EST ATTRIBUABLE À CES MOYENS.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	

ACTIONS	Responsables Collaborateurs	Partenaires
47 Produire un document sur l'approche à privilégier pour offrir des services de santé et des services sociaux adaptés aux besoins des femmes et des familles touchées par une problématique, existante ou potentielle, d'excision ou d'infibulation. Au terme de la consultation sur les mutilations génitales, un document sera produit par un groupe de travail ministériel afin que les services de santé offerts soient adaptés aux besoins des immigrantes qui sont victimes de ces pratiques. GROUPE CIBLE : LES IMMIGRANTES VICTIMES DE MUTILATIONS GÉNITALES.	Ministère de la Santé et des Services sociaux Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	

OBJECTIF 4.2 : Sensibiliser les milieux de travail à la prévention des lésions professionnelles chez les femmes

ACTIONS	Responsables Collaborateurs	Partenaires
48 Poursuivre la mise en œuvre de mesures visant à prévenir efficacement les lésions professionnelles chez les travailleuses et améliorer ainsi la qualité de vie au travail. C'est dans des secteurs où la densité de la main-d'œuvre féminine est élevée que l'on remarque une augmentation des lésions professionnelles. Pour prévenir de telles lésions, la Commission de la santé et de la sécurité du travail souhaite : • tracer les profils des personnels féminin et masculin dans des secteurs où la densité de la main-d'œuvre féminine est élevée; • établir, dans quatre régions ciblées (Capitale-Nationale, Montérégie, Saguenay–Lac-Saint-Jean et Estrie), les profils régionaux des femmes travaillant dans des secteurs d'activité économique où celles-ci se concentrent; • produire et distribuer des outils de sensibilisation inspirés par des projets d'intervention précis afin, notamment, d'éliminer les risques pour la santé et la sécurité des travailleuses dans les secteurs d'activité économique où la densité de la main-d'œuvre féminine est élevée et dans les secteurs non traditionnels. GROUPE CIBLE : LES TRAVAILLEUSES DES SECTEURS OÙ SE CONCENTRE LA MAIN-D'ŒUVRE FÉMININE ET LES TRAVAILLEUSES DES SECTEURS NON TRADITIONNELS POUR LES FEMMES.	Commission de la santé et de la sécurité du travail Ministères et organismes concernés	Entreprises dans lesquelles la densité de la main-d'œuvre féminine est élevée Associations sectorielles paritaires en santé et sécurité du travail Associations syndicales et patronales Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail

ORIENTATION 5 : Pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux de vie

Chaque année, plusieurs personnes sont victimes de violence conjugale et d'agression sexuelle; ce sont très majoritairement des femmes et des enfants. D'autres formes de violence sont en progression au Québec comme partout dans le monde, notamment l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants ainsi que la prolifération de matériel pornographique à contenu violent. La lutte contre la violence faite aux femmes s'appuie sur la promotion de valeurs fondamentales, dont le respect de l'intégrité physique et psychologique de toutes les personnes, ainsi que sur l'importance d'assurer la sécurité de celles-ci dans tous les milieux de vie. Ces valeurs doivent être intégrées à la vie de couple et à la vie familiale. Un climat de sécurité et de confiance doit également prévaloir dans les écoles, les milieux de travail, les lieux de loisir et de sport ainsi que dans toutes les autres institutions et tous les lieux publics. L'expérience acquise au cours des trente dernières années eu égard à la violence conjugale, familiale et sexuelle a démontré que seule la mobilisation de l'ensemble de la société québécoise permettra, à moyen et à long termes, de contrer ces formes de violence. En collaboration avec ses partenaires, le gouvernement entend donc maintenir son engagement en vue de prévenir et de contrer la violence conjugale ainsi que les agressions sexuelles. Il entend aussi agir pour prévenir l'exploitation sexuelle et la traite des femmes.

OBJECTIF 5.1 : Prévenir et contrer la violence conjugale et les agressions sexuelles

ACTIONS	Responsables Collaborateurs	Partenaires
49 Continuer à mener des campagnes de sensibilisation et d'éducation sur la problématique de la violence faite aux femmes. Toutes les formes de violence que subissent les femmes hypothèquent lourdement leur vie en même temps qu'elles limitent le potentiel de développement social et économique de l'ensemble de la collectivité québécoise. Par ailleurs, certains groupes de femmes sont plus vulnérables à la violence ou y sont plus exposés. À titre d'exemples, mentionnons les jeunes femmes, les femmes autochtones, les femmes des communautés culturelles et les immigrantes. En vue de briser la tolérance sociale envers les nombreuses manifestations de violence, le gouvernement réaffirme clairement le caractère inacceptable et criminel de la violence exercée contre les femmes. Pour ce faire, des campagnes de sensibilisation à la violence, faisant appel à plusieurs stratégies de communication, seront placées sous la responsabilité conjointe du Secrétariat à la condition féminine (du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine) et du ministère de la Justice; elles seront menées en partenariat avec les différents ministères concernés par la question et avec la collaboration des principaux groupes de femmes et de spécialistes de ce domaine. GROUPES CIBLES: LES VICTIMES; LES AGRESSEURS; TOUTE LA POPULATION.	Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine Ministère de la Justice Ministère des Affaires municipales et des Régions Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles Ministère de la Sécurité publique Ministère de la Santé et des Services sociaux Secrétariat aux affaires autochtones	Organismes communautaires spécialisés en matière de violence faite aux femmes (victimes, agresseurs) Réseaux d'aide et de protection établis par les ministères et organismes concernés par la violence faite aux femmes Organismes communautaires concernés par les groupes de femmes vulnérables à la violence Centres de recherche en matière de violence faite aux femmes
50 Mener des recherches sur les programmes de prévention de la violence en collaboration avec les organismes des secteurs parapublic et communautaire concernés par la problématique de la violence faite aux femmes. Au cours des dernières années, plusieurs programmes visant à prévenir la violence faite aux femmes et à promouvoir des comportements non violents ont vu le jour au Québec. Afin d'améliorer l'efficacité de ces programmes, s'il y a lieu, une étude évaluative sera effectuée par un centre de recherche spécialisé en matière de violence faite aux femmes, en partenariat avec les organismes parapublics et communautaires directement concernés par le phénomène. GROUPES CIBLES: LES VICTIMES; LES AGRESSEURS.	Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine	Centres de recherche spécialisés en matière de violence faite aux femmes Réseaux public, parapublic et communautaire

ACTIONS	Responsables Collaborateurs	Partenaires
51 Poursuivre la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale. Pour mieux contrer la violence conjugale, le Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale a été rendu public le 8 décembre 2004. Ce plan d'action comprend 72 engagements, dont plusieurs visent à améliorer la sécurité et la protection des victimes ainsi que de leurs proches; 42 de ces engagements sont de nouvelles mesures. Le nouveau plan d'action prévoit plusieurs engagements envers les groupes les plus vulnérables à la violence conjugale, notamment les femmes âgées ou handicapées, les immigrantes, les femmes des communautés culturelles et les femmes autochtones. Le gouvernement intensifie ses efforts afin d'améliorer la sécurité des victimes de violence conjugale et des enfants qui y sont exposés, de consolider les services d'aide et de protection développés à leur intention ainsi que de répondre aux besoins d'aide et d'encadrement des conjoints violents. GROUPES CIBLES : LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE; LES ENFANTS TÉMOINS; LES CONJOINTS VIOLENTS.	Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine Ministère de la Justice Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles Ministère de la Sécurité publique Ministère de la Santé et des Services sociaux Secrétariat aux affaires autochtones	Organismes communautaires spécialisés en matière de violence conjugale (victimes, agresseurs) Réseaux d'aide et de protection établis par les ministères et organismes concernés par la violence conjugale Organismes communautaires concernés par les groupes de femmes les plus vulnérables à la violence conjugale Office des personnes handicapées
52 S'assurer que les services de supervision des droits d'accès donnent priorité à la sécurité des enfants et du parent non violent dans les cas de violence conjugale. Les services de supervision des droits d'accès sont utilisés dans toute situation où l'exercice d'un droit d'accès auprès d'un enfant accordé à un parent est interrompu, difficile ou très conflictuel à la suite d'une séparation ou d'un divorce. Dans les situations de violence conjugale, il est reconnu que la violence exercée contre un conjoint ou une conjointe s'amplifie souvent après la rupture du couple. Le personnel qui voit à la supervision des droits d'accès doit veiller à assurer la sécurité des enfants et du parent non violent qui bénéficient de ce type de services d'aide dans l'ensemble des régions du Québec. GROUPES CIBLES : LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE; LES ENFANTS TÉMOINS; LES CONJOINTS VIOLENTS.	Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine Ministère de la Santé et des Services sociaux Ministère de la Justice	Maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale Services communautaires de supervision des droits d'accès Agences de la santé et des services sociaux

ACTIONS

Responsables Collaborateurs

Partenaires

53

Étudier le recours à la médiation familiale dans les cas de violence conjugale en tenant compte de la sécurité des victimes et formuler des recommandations en ce sens dans le rapport qui sera produit.

Le 1^{er} septembre 1997, la Loi instituant au Code de procédure civile la médiation préalable en matière familiale et modifiant d'autres dispositions de ce code est entrée en vigueur. Compte tenu des incidences que la mise en œuvre de cette loi était susceptible d'avoir en matière familiale, le ministre de la Justice a formé, en mai 1998, le comité de suivi sur l'implantation de la médiation familiale.

Plusieurs organismes spécialisés en matière de violence conjugale ont fait connaître leur désaccord quant au recours à la médiation familiale dans les cas de violence conjugale. Le comité de suivi sur l'implantation de la médiation familiale doit déposer un rapport portant principalement sur le sujet au cours des prochains mois.

GROUPES CIBLES : LES FEMMES; LES HOMMES.

Ministère
de la Justice

Organismes
communautaires
spécialisés en
matière de violence
conjugale (victimes,
agresseurs)

ACTIONS	Responsables Collaborateurs	Partenaires
54 Élaborer et rendre public le plan d'action gouvernemental quinquennal 2007-2012 en matière d'agression sexuelle ainsi qu'en assurer la mise en œuvre. Le 1^{er} mars 2001, les <i>Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle</i> ainsi qu'un plan d'action comprenant 59 engagements ont été rendus publics par le gouvernement. La mise en œuvre de ce plan d'action s'est terminée en mars 2006. En décembre 2005, le comité des sous-ministres en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle, coprésidé par le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine ainsi que le ministère de la Justice, a confié au comité interministériel le mandat suivant : • produire un rapport synthèse portant sur la mise en œuvre des engagements gouvernementaux inscrits dans le plan d'action en matière d'agression sexuelle pour la période 2001-2006; • élaborer un nouveau plan d'action gouvernemental quinquennal en matière d'agression sexuelle devant succéder à celui de 2001; • prolonger la mise en œuvre de l'actuel plan d'action en matière d'agression sexuelle jusqu'à la publication du prochain, qui couvrira la période 2007-2012. Ces décisions montrent clairement la volonté gouvernementale de contrer encore plus efficacement les agressions à caractère sexuel et de venir en aide aux personnes qui en sont victimes. De plus, le prochain plan d'action visera les groupes particulièrement vulnérables à cette forme d'agression, notamment les femmes autochtones, les femmes handicapées et les femmes des communautés culturelles. GROUPES CIBLES : LES ENFANTS VICTIMES D'AGRESSION SEXUELLE; LES FEMMES VICTIMES D'AGRESSION SEXUELLE; LES AGRESSEURS SEXUELS, MINEURS ET MAJEURS.	Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine Ministère de la Justice Ministère des Affaires municipales et des Régions Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles Ministère de la Sécurité publique Ministère de la Santé et des Services sociaux Secrétariat aux affaires autochtones	Organismes communautaires spécialisés en matière d'agression sexuelle (victimes, agresseurs) Réseaux d'aide et de protection établis par les ministères et organismes concernés par les agressions sexuelles Organismes communautaires concernés par les groupes de femmes les plus vulnérables aux agressions sexuelles Office des personnes handicapées
55 Réserver 50 unités de logement aux femmes itinérantes dans le cadre du programme AccèsLogis Québec. Les itinérantes sont souvent victimes de violence et font face à des situations difficiles. En bénéficiant d'un toit, d'un logement ou d'un espace protégé, elles peuvent reprendre pied puis s'investir dans leur milieu et dans des projets pouvant transformer leur vie. GROUPE CIBLE : LES ITINÉRANTES.	Société d'habitation du Québec	

OBJECTIF 5.2 : Prévenir et contrer l'exploitation sexuelle et la traite des femmes

ACTIONS	Responsables Collaborateurs	Partenaires
56 Offrir des services d'aide et de protection aux femmes migrantes victimes de traite. Les autorités policières canadiennes estiment à 3 000 femmes et enfants le nombre de victimes de la traite des êtres humains au Canada, dont la majorité à des fins d'exploitation sexuelle. En décembre 2005, le gouvernement fédéral adoptait le projet de loi C-49. L'objet de la loi est d'ajouter de nouvelles infractions au Code criminel en vue de pouvoir poursuivre plus efficacement les personnes qui se livrent à la traite des êtres humains. En mai 2006, une directive du gouvernement fédéral permettait d'émettre un permis de séjour renouvelable de 120 jours pour les personnes victimes de la traite. Le gouvernement s'assurera que les personnes visées par certains de ses programmes soient protégées contre les risques de traite des êtres humains, particulièrement à des fins d'exploitation sexuelle. Une attention particulière est prêtée aux bénéficiaires du Programme des aides familiales résidentes et du Programme des travailleurs temporaires, puisque leur situation peut les rendre plus vulnérables encore. Une liste des ressources d'aide pour les migrantes victimes de traite permettra de répondre aux besoins de ces femmes concernant l'hébergement, l'aide financière, l'aide psychosociale, l'aide juridique ou autre. GROUPE CIBLE : LES FEMMES VICTIMES DE LA TRAITE.	Ministère de la Justice Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles Ministère de la Sécurité publique Ministère de la Santé et des Services sociaux	Réseaux d'aide et de protection établis par les ministères concernés par la traite des femmes Maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et en difficulté Programme régional d'accueil et d'intégration aux demandeurs d'asile Aide juridique Centres d'aide aux victimes d'actes criminels Chercheuses et chercheurs spécialisés en matière de traite des femmes

ORIENTATION 6: Vers une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles

Le partage du pouvoir entre les femmes et les hommes est une question de santé démocratique essentielle. Or, on constate un déficit persistant du nombre de femmes dans diverses institutions ou à différents postes décisionnels, que ce soit dans les domaines politique, économique et social ou dans la fonction publique. Par ailleurs, l'État transfère de plus en plus de pouvoirs et de responsabilités aux acteurs, locaux et régionaux, qui doivent participer eux aussi à l'atteinte de l'objectif relatif à l'égalité de fait sur leur territoire.

Des outils ont été créés et des actions ont été menées afin d'accroître la représentation des femmes dans divers lieux de pouvoir. Par exemple, le programme *À égalité pour décider* soutient, depuis 1999, des projets dans toutes les régions du Québec pour inciter les femmes à participer aux instances locales et régionales. De la même façon, le gouvernement a confié des responsabilités légales en matière d'égalité et de parité aux conférences régionales des élus. Il désire continuer à soutenir les initiatives de tout ordre qui pourront permettre d'atteindre la parité de représentation dans les lieux de pouvoir. Il souhaite aussi accompagner et soutenir les instances régionales et locales dans leurs responsabilités de gouverner en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

OBJECTIF 6.1 : Viser la parité de représentation dans les lieux de pouvoir

ACTIONS	Responsables Collaborateurs	Partenaires
57 Maintenir le programme <i>À égalité pour décider</i> jusqu'en 2008. Lancé en 1999, le programme <i>À égalité pour décider</i> est un programme d'aide financière qui permet de soutenir des projets menés par des organismes à but non lucratif et qui vise à favoriser l'augmentation du nombre de femmes occupant des postes de décision dans les instances locales et régionales. Il a connu un succès important si l'on en juge par les nombreux projets qui ont été mis en œuvre. Le programme a été reconduit en 2005, pour une période de trois ans. Des travaux portant sur l'évaluation du programme sont en cours et des modifications pourront y être apportées en tenant compte des résultats. GROUPE CIBLE : TOUTES LES FEMMES.	Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine	Groupes de femmes Organismes à but non lucratif
58 Concevoir ou encourager des projets, notamment avec le milieu universitaire, visant l'augmentation de la présence des femmes dans les lieux de pouvoir. On constate la persistance du déficit du nombre de femmes dans diverses institutions. Aussi, le gouvernement encouragera-t-il des projets susceptibles de faire croître le nombre de femmes occupant des postes décisionnels. GROUPE CIBLE : TOUTES LES FEMMES.	Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine	Groupes de femmes Organismes à but non lucratif

ACTIONS	Responsables Collaborateurs	Partenaires
59 Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action et voir, avec la Table des partenaires femmes et politique municipale, comment il peut être enrichi de façon à faire augmenter le nombre de femmes dans les instances électives locales. Le gouvernement souhaite poursuivre son action en vue d'améliorer la représentation des femmes dans les instances électives locales. GROUPE CIBLE : TOUTES LES FEMMES.	Ministère des Affaires municipales et des Régions Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine	Table des partenaires femmes et politique municipale
60 Soutenir l'atteinte de la parité entre les femmes et les hommes dans les conseils d'administration des organismes publics. L'énoncé de politique intitulé <i>Moderniser la gouvernance des sociétés d'État</i>, qui donne suite à l'engagement du gouvernement inscrit dans le <i>Plan de modernisation 2004-2007, Moderniser l'État</i>, contient des règles publiques visant à assurer la représentativité des différentes composantes de la société québécoise au sein des conseils d'administration des sociétés d'État. Ces derniers devront s'assurer que, d'ici cinq ans, leur conseil sera constitué d'autant de femmes que d'hommes. GROUPE CIBLE : TOUTES LES FEMMES.	Ministère des Finances Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine	Sociétés d'État et organismes publics

OBJECTIF 6.2 : Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gouvernance locale et régionale

ACTIONS	Responsables Collaborateurs	Partenaires
61 Sensibiliser les personnes élues ainsi que les gestionnaires des paliers local et régional à l'idée que les conférences régionales des élus (CRE) adoptent un énoncé de principe sur l'égalité et la parité entre les femmes et les hommes ou toute autre initiative visant l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes. En vertu de la loi constitutive du ministère des Affaires municipales et des Régions, chacune des CRE doit élaborer un plan quinquennal de développement régional qui tienne compte en priorité de la participation des jeunes et des femmes à la vie démocratique, selon les principes de l'égalité et de la parité. Le Ministère entend aussi sensibiliser les personnes élues et les gestionnaires locaux aux avantages de l'analyse différenciée selon les sexes et les soutenir dans l'implantation de cet outil. GROUPE CIBLE : TOUTES LES FEMMES.	Ministère des Affaires municipales et des Régions Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine Conseil du statut de la femme	Conférences régionales des élus
62 Favoriser des projets régionaux permettant d'atteindre l'égalité des sexes en région et d'associer les femmes et les hommes au développement de leur région, notamment par la conclusion d'ententes spécifiques à cet effet avec les conférences régionales des élus. Dans le respect des orientations gouvernementales relatives à l'autonomie régionale et municipale, un soutien sera accordé à la conclusion d'ententes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ces ententes seront conclues avec les conférences régionales des élus intéressées, selon une formule souple qui permettra de respecter les particularités de chacune des régions. GROUPE CIBLE : TOUTES LES FEMMES.	Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine Ministère des Affaires municipales et des Régions	Conférences régionales des élus
63 Produire des portraits actualisés de la situation relative à l'égalité entre les femmes et les hommes dans chacune des régions administratives du Québec. Le Conseil du statut de la femme a produit, de 1998 à 2003, des avis régionaux sur les conditions de vie des femmes dans quatorze régions du Québec, avis qui donnaient notamment une vue d'ensemble, différenciée selon le sexe, des conditions de vie des femmes au regard de divers indicateurs socioéconomiques. Il s'agit là d'informations essentielles à toute organisation soucieuse de prendre en compte les particularités des femmes et des hommes dans le développement des régions. Ces portraits ont été mis à jour en 2004 à partir des données du recensement de 2001, entre autres, et ceux des autres régions ont été tracés pour la première fois. Le Conseil s'engage à produire à nouveau des portraits mis à jour à l'aide des statistiques du recensement de 2006. GROUPE CIBLE : TOUTES LES FEMMES.	Conseil du statut de la femme Institut de la statistique du Québec	

Notes

[illegible]

[illegible]